



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 21 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 10 Octobre 2013 conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Adjoints au Maire.
MM. PARODIN, VITALI, MARY, BASTELICA, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. Le MAIRE
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme POLI	à	M. BASTELICA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire, Mme PERES, MM. BERNARDI, COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Mme PAOLINI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 21 Octobre 2013

Délibération N°2013 / 294

Forum des Associations – « Associau 2013 ». Rencontres Initiatives Jeunesse.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale organise, cette année encore, le « **Forum des Associations – Associu 2013** » le **23 Novembre prochain** au Palais des Congrès d'Ajaccio.

Le Relais des Associations, en charge depuis deux ans de l'organisation de cette opération propose cette année de porter un éclairage tout particulier **à la démarche d'initiative des jeunes**.

Dans cette perspective, le « **Forum des Associations – Associu 2013** » a pour ambition, **par la mise en place de ces « Rencontres Initiatives Jeunesse »**, de promouvoir et valoriser, avec le concours des différents acteurs impliqués (associations, structures d'incitation et d'accompagnement aux initiatives et institutions), les projets et actions portés par les jeunes afin de les encourager et les soutenir dans leurs démarches.

Cet événement démontrera une nouvelle fois, non seulement la vitalité du tissu associatif ajaccien et la mobilisation de l'ensemble des partenaires engagés mais portera également ainsi, un regard sur le foisonnement d'initiatives, la diversité des domaines d'interventions et d'activités des jeunes, leurs modes d'expression dans l'espace public par le biais d'animations sur stand, débats, échanges interactifs... etc.

Les crédits nécessaires au financement de cette manifestation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville Budget Primitif 2013, section de fonctionnement, en dépense, Fonction 524, Chapitres 011 et 65.

CONSIDERANT :

- L'intérêt pour la Ville de promouvoir et soutenir des manifestations attendues par les associations mais également par le public, et répondant à plusieurs objectifs :
 - ✓ Montrer la richesse et la diversité du tissu associatif local en accordant un espace à chaque association inscrite,
 - ✓ Permettre des rencontres avec le public et des échanges inter-associatifs notamment,
 - ✓ Débattre sur des sujets d'actualités,
 - ✓ Proposer des animations préparées et réalisées par des associations et le jeune public,
 - ✓ Promouvoir les projets et actions portés par les jeunes,
 - ✓ Encourager l'engagement citoyen des jeunes.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver l'organisation du « Forum des Associations– Associu 2013 » le 23 Novembre prochain au Palais des Congrès d'Ajaccio, tel qu'exposé ci-dessus.

- **d'autoriser le Maire** à signer tous documents, bons de commande et conventions nécessaires avec tous les partenaires, publics et privés, associations, structures et organismes concernés par l'organisation de ces manifestations,
- **de confirmer** l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif de la Ville exercice 2013, section de fonctionnement, en dépense, Fonction 524, Chapitres 011 et 65.

- **de préciser** que les recettes de la buvette, qui sera tenue le samedi tout au long de la journée par des personnes retraitées bénévoles du Conseil Consultatif des Personnes âgées du CCAS, seront reversés au CCAS. Une régie de recette sera prévue à cet effet.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL, Où l'exposé de M. François PIERI, Adjoint Délégué, et après en avoir délibéré,

Vu, la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
Vu, la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

- l'intérêt pour la Ville de promouvoir et soutenir des manifestations attendues par les associations mais également par le public, dans la mesure où elles répondent à plusieurs objectifs
 - ✓ Montrer la richesse et la diversité du tissu associatif local en accordant un espace à chaque association inscrite,
 - ✓ Permettre des rencontres avec le public et des échanges inter-associatifs notamment,
 - ✓ Débattre sur des sujets d'actualités,
 - ✓ Proposer des animations préparées et réalisées par des associations et le jeune public,
 - ✓ Promouvoir les projets et actions portés par les jeunes,
 - ✓ Encourager l'engagement citoyen des jeunes.
- l'intérêt pour la Ville de **soutenir des actions de solidarité envers les personnes les plus démunies,**
- l'avis favorable de la Commission du 15 octobre 2013,

APPROUVE

Par 29 voix pour

Et 3 abstentions (Mme Guerrini- M.M. Ferrara- Sbraggia-)

l'organisation, au Palais des Congrès, le 27 novembre prochain, **du « Forum des Associations- Associu 2013 »**, tel qu'exposé ci-dessus.

AUTORISE LE MAIRE

- à signer tous documents, bons de commande et conventions nécessaires avec tous les partenaires, publics et privés, associations, structures et organismes concernés par l'organisation de ces manifestations,

CONFIRME

L'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif de la Ville exercice 2013, section de fonctionnement, en dépense, Fonction 524, Chapitres 011 et 65.2013.

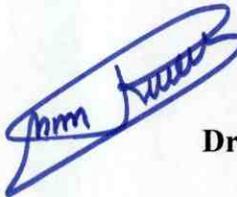
PRECISE

Que les recettes de la buvette qui sera tenue le samedi tout au long de la journée par des personnes retraitées bénévoles du Conseil Consultatif des personnes âgées du CCAS, seront reversés au CCAS et qu'une régie de recette sera prévue à cet effet.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE
Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131021-2013_294-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2013